

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU PAYS DE L'OURCQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU PRESIDENT**

Référence : 2023-02/01

Nous, Pierre EELBODE, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de l'Ourcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-3 et L2131-2,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale en date du 04/11/2020, référencée 2020-11/06 et portant sur la délégation d'attributions au Président.

DÉCISIONS

Article 1 : Objet

Signer les actes ci-après référencés, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023 :

Numéro	Objet	Fournisseur	Montant en € HT	Date
2023-0007	Commande repas pour la crèche	LABORATOIRES RIVADIS	324,70 €	09/01/2023
2023-0011	Commande repas pour la crèche	RIVADIS	465,38 €	23/01/2023
2023-0018	Demande de réservation transports - journée Berck plage pour les familles du territoire	VIABUS SAS	1 090,91 €	27/01/2023
2023-0021	Ateliers vacances scolaires février + semaine à thème mars	CULTURA CLAYE SOUILLY	140,86 €	31/01/2023

Article 2 : Ampliation

Le Président et le Receveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Meaux,
- Madame le Receveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale,
-

Fait à Ocquerre, le 03/02/2023

Pierre EELBODE

